

Image not found or type unknown



DELAIS = NOTIFICATION OU SIGNIFICATION

Par **DANTES**, le **20/03/2017** à **15:24**

Bonjour Maitre,

Jugement en concurrence déloyale Tribunal de Commerce.

Je jugement a été notifiée par le Greffe du T.C. aux avocats de la partie adverse(déboutée) par courrier recommandé.

Voici ma question: Les délais d'appel courent des la réception de la Notification par les avocats de la partie(déboutée)ou dois je faire Signifier le jugement par huissier?

Mille mercis

Cordialement